

# Les sessions du conseil général sont en ligne !



ACTUALITÉ DU 20/06/2016

INVENTAIRE

**Depuis l'origine, le conseil général de Vaucluse s'est réuni régulièrement au fil des années pour prendre les décisions nécessaires à l'administration du département. L'inventaire de ses sessions est aujourd'hui accessible à tous.**

Depuis sa création le 25 juin 1793, le Vaucluse est un département singulier : il est nettement plus petit que les autres, il est étiré en biais et l'un de ses cantons, le canton de Valréas, est enclavé depuis l'an VIII dans la Drôme.

En 1800, en même temps que naissent les conseils généraux, le Consulat crée le poste de préfet. Ce dernier détient seul le pouvoir exécutif, celui de gérer la politique courante de l'État et de contrôler l'application de la loi. Le conseil général n'est alors qu'une simple assemblée délibérante.

Jusqu'en 1833, les conseillers généraux sont désignés par l'État. Ils seront élus au suffrage universel à partir de 1848. La loi du 10 août 1871 va plus loin et fait du département un échelon plus autonome de l'administration de la Nation. Le président du conseil général se voit alors confier une compétence globale pour régler les affaires d'intérêt départemental.

Depuis la décentralisation en 1982, le pouvoir exécutif du préfet est transféré au président du conseil général. Les conseils généraux deviennent des collectivités territoriales autonomes, auxquelles l'État n'hésite pas à transférer de nouvelles compétences.

Accéder à l'inventaire des sessions

*Ill. : Séance publique de l'assemblée départementale du 2 octobre 2015 (Photo © Dominique Bo ani, Département de Vaucluse)*